

Prévisions budgétaires 2019

Salaberry-de-Valleyfield, le 18 décembre 2019

Chers citoyens
Chères citoyennes,

C'est avec une immense joie que je vous présente ce deuxième budget à titre de maire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Ce budget revêt un caractère particulier, puisqu'il est le fruit de la première année complète d'exercice du nouveau conseil municipal élu le 5 novembre 2017. Les décisions ont été prises en fonction des priorités établies et des actions entreprises par les neuf membres du conseil ici présents.

Les membres du conseil municipal ont une fois de plus été épaulés par notre équipe de direction pour échafauder ces prévisions budgétaires. L'apport de tous se doit d'être souligné.

Retour sur l'année 2018

D'abord, un bref retour sur l'année 2018 qui aura été celle de tous les records. Il est vrai que la dernière année fut fort probablement l'année la plus productive en termes d'investissements de toute l'histoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Le quelque 1,3 milliard \$ d'investissements confirmé au niveau industriel démontre à lui seul à quel point la municipalité a littéralement pris son envol au cours de la dernière année. La Ville a également autorisé plus de 550 unités résidentielles, un autre record, tout en ayant célébré l'ouverture de plus de 40 nouveaux commerces de services et de détail.

Pour une énumération plus détaillée, j'invite les citoyens à consulter le « Bilan annuel des réalisations 2018 » qui a été publié et distribué à l'ensemble de la population au cours du mois de décembre; un document particulièrement imagé.

Les répercussions de ces annonces encourageantes se feront cependant sentir seulement d'ici quelques années. D'ici là, le conseil doit prendre plusieurs décisions importantes pour assurer un niveau de service impeccable aux citoyens, tout en portant une attention particulière à leur capacité de payer. Le budget 2019 en est le reflet.

BUDGET 2019

Le budget 2019 s'élève à 81 635 869 \$, en hausse de 2 596 971 \$, soit 3,29 %.

Plusieurs facteurs influencent cette augmentation, notamment :

- La rémunération du personnel et les charges sociales : 900 000 \$;
- Les honoraires et contrats : 475 000 \$;
- Les locations, l'entretien et les réparations : 435 000 \$;
- Le service de la dette : 470 000 \$;
- Les quotes-parts et contributions : 455 000 \$.

On constatera qu'une large portion de la hausse est attribuable à une série de dépenses incompressibles qui augmentent au rythme du coût de la vie. En effet, indépendamment des décisions prises par le conseil, des dépenses telles que les salaires, les contrats, l'électricité, les carburants ou les assurances doivent inévitablement être ajustées à la hausse annuellement. C'est un défi de tous les instants de maintenir les hausses de taxes à un niveau inférieur à celui de l'inflation.

Une fois cette précision soulignée, voyons d'un peu plus près dans quels domaines des hausses budgétaires ont été apportées.

Administration générale

La fonction « Administration générale » totalise 7 809 383 \$, une hausse de 598 347 \$ par rapport à 2018. Parmi les facteurs expliquant cette hausse, notons :

- La transition administrative à la direction générale, qui se verra dotée d'un poste de directeur général adjoint : 125 000 \$;
- La mise en place d'une planification stratégique pour les prochaines années : 75 000 \$;
- La création d'un poste de préventionniste en santé et sécurité du travail : 45 000 \$.

Sécurité publique

La fonction « Sécurité publique » totalise 13 012 131 \$, soit une hausse de 703 663 \$ par rapport à 2018. Cette hausse est causée principalement par les facteurs suivants :

- La contribution pour la desserte policière par la Sûreté du Québec : 295 000 \$. À noter toutefois que le Gouvernement a annoncé tout récemment qu'il limiterait l'augmentation de cette contribution à 3,1 % pour 2019. Cette annonce devrait se solder par une économie de près de 60 000 \$ pour la Ville;
- En ce qui concerne le Service de sécurité incendie, la hausse budgétaire se chiffre à 375 000 \$, dont 320 000 \$ sont attribuables à la masse salariale et aux charges sociales;
- Une contribution supplémentaire de 26 000 \$ est également nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services animaliers.

Transport

La fonction « Transport » représente 12 619 634 \$, soit une hausse de 271 585 \$ par rapport à 2018. Cette hausse est causée principalement par les facteurs suivants :

- Un montant supplémentaire de 360 000 \$ est alloué aux fonctions de voirie, déneigement et circulation. De cette somme, plus de 200 000 \$ iront gonfler le budget des contrats de services et d'entretien de nos routes et de nos équipements;
- La section « Transport en commun » requiert des sommes supplémentaires de 75 000 \$ soit 57 000 \$ pour le service d'autobus avec l'ARTM et 35 000 \$ à titre de contribution pour les services du Taxibus.

Hygiène du milieu

La fonction « Hygiène du milieu » représente 15 626 119 \$, soit une hausse de 377 367 \$ par rapport à 2018. De cette somme, 225 000 \$ sont attribuables aux matières organiques dont la collecte débutera en octobre 2019. Toutefois, il est important de savoir que cette collecte des matières organiques, en incluant le traitement au centre de compostage, est beaucoup moins dispendieuse que la collecte et le traitement des déchets, soit environ 30 \$ la tonne en moins. Bref, une hausse du budget pour les matières organiques due à une grande utilisation citoyenne se verra traduite par des économies encore plus importantes au niveau des déchets. Les contribuables auront donc leur sort entre leurs mains.

Loisirs et culture

La fonction « Loisirs et culture » se chiffre à 9 610 588 \$, une augmentation de 485 105 \$, comparativement au budget 2018.

- Le support administratif consenti aux Centres Sportifs nécessitera un apport de 75 000 \$;
- Une contribution de 50 000 \$ est consentie au comité organisateur des Jeux olympiques spéciaux;
- Une nouvelle contribution de 70 000 \$ est accordée afin de financer la rénovation récente du bâtiment occupé par le MUSO;
- Le conseil a également veillé à ce qu'une somme de 100 000 \$ supplémentaire soit octroyée pour l'entretien des parcs, terrains de jeux et plateaux sportifs, de même qu'un montant de l'ordre de 160 000 \$ pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments liés aux loisirs et à la culture.

Frais de financement

La fonction « Frais de financement » totalise 5 849 363 \$, une augmentation de 130 403 \$ par rapport au budget précédent.

- Compte tenu des niveaux d'emprunt requis pour le financement de l'ensemble des projets d'investissements, la charge d'intérêts sur la dette obligataire subit une hausse de 110 000 \$;
- Les frais liés au financement des emprunts municipaux subissent une hausse de 89 000 \$;
- Les frais de financement liés aux contributions requises pour le régime de retraite des employés permettent une économie de 68 000 \$.

Remboursement de dettes

La fonction « Remboursement de dettes » totalise 11 695 810 \$, une augmentation de 339 754 \$ par rapport au budget précédent.

Les remboursements de capital sur la dette obligataire sont directement liés à la planification et la réalisation des travaux prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI).

Rappelons que les remboursements des dettes ne sont pas assumés exclusivement par l'ensemble des contribuables, mais également par les riverains bénéficiaires des travaux ainsi que par les différents paliers de gouvernement dans le cadre de leurs programmes de subventions.

Autres dépenses

Enfin, notons que le conseil a réservé une somme de 15 000 \$ pour lutter contre le problème de forte présence des bernaches du Canada au parc Delpha-Sauvé, de même qu'un montant de 20 000 \$ pour s'attaquer au problème de phragmite qui envahit les rives de plusieurs de nos plans d'eau.

D'un autre côté, des économies sont effectuées dans certains postes de dépenses. À titre d'exemple :

- La réorganisation administrative du CLD permet de réduire la quote-part à verser à la MRC de 102 000 \$;
- Les contributions financières aux entreprises subissent une baisse de 50 000 \$;
- La réorganisation administrative du Service de l'environnement et des travaux publics permet de dégager une économie de près de 200 000 \$;

- La non-disponibilité de locaux loués à la commission scolaire permet une économie de 35 000 \$;
- La fin du bail de location avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile permet une économie de 40 000 \$.

Revenus

Malgré l'autonomie consentie aux municipalités par le Gouvernement du Québec, l'obligation d'adopter un budget équilibré est toujours requise. Trouver des sources de revenus équivalentes aux dépenses prévues est donc une nécessité.

Pour y arriver, la Ville dispose de différentes sources de revenus soit :

- La taxe foncière;
- La tarification des services;
- Les compensations tenant lieu de taxes;
- Les transferts;
- Les services rendus;
- Les autres recettes;
- Les affectations.

Comme pour une grande majorité des villes du Québec, nos revenus proviennent principalement de la taxation foncière qui s'élève à 44 584 909 \$, ce qui constitue 54,61 % des revenus totaux de l'administration municipale.

Les revenus provenant de la tarification des services ne sont pas en reste puisqu'ils totalisent 20 144 229 \$ soit 24,68 % de l'ensemble des revenus.

Ces deux sources représentent donc à elles seules 64 729 138 \$ ou 79,29 % des revenus.

Taxation foncière

La taxation foncière est constituée des différentes catégories d'immeubles prévues par la *Loi sur la fiscalité municipale* :

- Immeubles de six logements ou plus;
- Immeubles non résidentiels;
- Immeubles industriels;
- Terrains vagues desservis;
- Immeubles agricoles;
- Résiduelle, qui englobe tous les immeubles de 5 logements et moins.

Les taux de taxe varient en fonction de chacune de ces catégories selon les paramètres établis par cette même loi.

De plus, ces catégories sont aussi soumises à un taux de taxe distinct afin de pourvoir au paiement des dettes devant être assumées par le territoire de chacune des anciennes municipalités, soit :

- pour l'ancien territoire de Salaberry-de-Valleyfield jusqu'en 2021;
- pour l'ancien territoire de Saint-Timothée jusqu'en 2023;
- pour l'ancien territoire de Grande-Île jusqu'en 2025.

Cette taxation propre aux anciens secteurs tire donc à sa fin.

Ainsi, pour 2019, le taux de la taxation foncière est fixé, pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation, à :

- 0,8834 \$ pour la catégorie des ***Immeubles résidentiels de six logements ou plus***;
- 1, 9878 \$ pour la catégorie des ***Immeubles non résidentiels***;
- 2, 6233 \$ pour la catégorie des ***Immeubles industriels***;
- 1,6564 \$ pour la catégorie des ***Terrains vagues desservis***;
- 0, 8282 \$ pour la catégorie des ***Immeubles agricoles***;
- 0,8282 pour la catégorie ***résiduelle***.

Pour les **dettes appartenant au territoire de chacune des anciennes municipalités**, le taux de la taxation foncière pour 2019, est fixé, pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation, à :

- Territoire de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield : 0,0121 \$
- Territoire de l'ancienne Ville de Saint-Timothée : 0,0002 \$
- Territoire de l'ancienne Municipalité de Grande-Île : 0,0005 \$

Le taux de base pour la taxation 2019 est donc en hausse de 0,50 ¢ par chaque tranche de 100 \$ d'évaluation, soit 0,61 %.

Tarifification des services municipaux

À ce taux de base déterminé en fonction de l'évaluation de chaque immeuble, s'ajoute un mode de **Tarifification des services municipaux** qui lui, est fixé en lien avec les coûts réels des services rendus. En 2019, les tarifs pour les services municipaux sont fixés de la façon suivante :

Fourniture de l'eau potable

Le tarif annuel pour la **fourniture de l'eau potable** est fixé à :

- 183 \$ par unité d'habitation;
- 46 \$ par unité de chambre;
- 183 \$ par unité commerciale;
- 33 \$ pour une piscine hors terre et semi-creusée;
- 47 \$ pour une piscine creusée.

Pour toutes les unités commerciales et industrielles du territoire, dont la consommation d'eau est mesurée, on ajoute à ce tarif une charge supplémentaire progressive en fonction de l'évolution de la consommation.

Épuration des eaux usées

Le tarif annuel pour l'**épuration des eaux usées** est fixé à :

- 209 \$ par unité d'habitation;
- 53 \$ par unité de chambre;
- 209 \$ par unité commerciale.

Pour toutes les unités industrielles, dont les rejets d'eaux usées sont caractérisés et mesurés, le tarif est calculé en fonction des différents types de rejets et de leur quantité.

Collecte des déchets domestiques

Le tarif annuel pour la **collecte des déchets domestiques** est fixé à :

- 172 \$ par unité d'habitation;
- 43 \$ par unité de chambre;
- 344 \$ par unité commerciale.

Collecte sélective

Le tarif annuel pour la **collecte sélective** est fixé à :

- 68 \$ par unité d'habitation;
- 17 \$ par unité de chambre;
- 136 \$ par unité commerciale.

Gestion animalière

Le tarif annuel pour la **gestion animalière** est fixé à :

- 24 \$ par unité d'habitation;
- 6 \$ par unité de chambre;
- 24 \$ par unité commerciale.

Commerce intégré à une unité de logement

Pour une unité commerciale intégrée à une unité de logement (travailleur indépendant et/ou autonome), la tarification des services municipaux est fixée à 25 % de l'ensemble des tarifs imposés. Cette tarification pour l'année 2019 représente une somme maximale de 224 \$.

Pour 2019, l'ajustement des tarifs liés aux services représente donc une somme totale de 28 \$ pour une unité familiale et de 45 \$ pour les unités commerciales et industrielles.

Un rappel

Le pourcentage d'augmentation du compte de taxes se situe donc à 1,66 % pour une résidence unifamiliale de valeur moyenne, c'est-à-dire une somme de 38 \$.

Précisons que l'indice des prix à la consommation (IPC) se situe présentement à 1,70 %. La hausse du taux de taxation annoncée se maintient donc sous cet indice.

Compensations tenant lieu de taxes

La Municipalité tire également des revenus des immeubles détenus par les autres ordres de gouvernement ou entités paragouvernementales. Les immeubles détenus strictement par les gouvernements du Québec et du Canada de même que leurs entreprises sont assujetties à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville.

Par contre, les immeubles des réseaux de la santé, du Cégep et des commissions scolaires sont soumis à une règle un peu différente. Leur compensation est établie à partir d'un taux appelé « Taux global de taxation pondéré », lequel se situe à 1,3987 \$ par 100 \$ d'évaluation. De plus, mentionnons que le gouvernement du Québec applique un pourcentage réduit sur la valeur compensable. Ce pourcentage est de 84,5 % pour les immeubles du réseau de la santé et du Cégep et de 71,5 % pour les immeubles du réseau scolaire. Le montant total des compensations tenant lieu de taxes à percevoir au cours de l'année 2019 sera donc de 2 902 000 \$.

Échéances de taxes

Les dates d'échéance des versements seront les mêmes qu'en 2018 :

- 1^{er} mars pour le premier versement;
- 1^{er} juin pour le deuxième versement;
- 1^{er} septembre pour le troisième et dernier versement.

Il est important de noter que tout contribuable a la possibilité d'étaler ses versements sur une plus longue période moyennant la charge d'intérêt prévue.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2020-2021

La réalisation des investissements s'opère à un rythme soutenu depuis plusieurs années. Le total des investissements proposé par ce PTI permettra de remettre à jour nos infrastructures déficientes surtout en ce qui concerne les réseaux de distribution de l'eau et des égouts. Des investissements sont également prévus dans plusieurs autres sphères d'activité notamment en matière de développement économique, culturel, social et sportif, et ce, dans une perspective de développement durable.

Les investissements inscrits au PTI 2019-2020-2021 totalisent 100 680 000 \$ dont 36 080 000 \$ sont prévus pour l'année 2019.

Principaux projets prévus pour 2019 :

• Écoquartier Champlain – secteur Saint-Eugène	1 300 000 \$
• Rénovation des infrastructures – rues Nicholson Salaberry, Académie et Saint-Jean-Baptiste	2 000 000 \$
• Rénovation des infrastructures – rues Jacques-Cartier et Sainte-Marie	5 000 000 \$
• Rénovation des infrastructures – secteur Élisabeth-Monette phase I	3 000 000 \$
• Chemisage d'aqueduc – secteur La Baie	2 000 000 \$
• Rénovation de voirie	1 500 000 \$
• Développement – quartier Buntin	2 000 000 \$
• Écoparc industriel	1 200 000 \$
• Infrastructures – parc industriel et portuaire Perron	1 500 000 \$
• Stationnement au centre-ville	1 500 000 \$
• Prolongement des infrastructures – rue de la Barrière	2 500 000 \$
• Réaménagement routier – avenue de la Traversée	2 000 000 \$
• Redéploiement des bâtiments sur le site des Travaux publics	5 000 000 \$
• Pavage de nouvelles rues	1 000 000 \$
• Infrastructures – rues Lyrette et Leroux	1 000 000 \$
• Infrastructures – rue Moco de Maden à Richer	800 000 \$

Les investissements ainsi prévus sont toutefois répartis entre différents volets de financement. Pour la grande majorité de nos travaux de réfection des infrastructures, le financement à long terme est réparti aux riverains bénéficiaires des travaux et à l'ensemble des contribuables de la municipalité. Une autre source importante de financement provient des programmes de subventions gouvernementales, ceux-ci permettent d'alléger grandement la part de l'ensemble des contribuables. D'autres sources de financement de moindre importance peuvent se présenter de façon ponctuelle.

En ce qui concerne le financement des investissements proposés pour 2019, ce PTI prévoit la répartition suivante :

• Budget de fonctionnement	380 000 \$
• Subventions	4 200 000 \$
• Répartitions aux riverains bénéficiaires	7 200 000 \$
• Emprunts à long terme	24 300 000 \$

Conclusion

Voilà qui conclut la présentation du budget municipal pour l'année 2019.

Je souhaite remercier et féliciter les membres du conseil pour la rigueur et le professionnalisme que chacun a su démontrer dans l'élaboration de ce budget. Il est tout sauf simple de faire concorder neuf visions différentes avec une réalité budgétaire unique. Les membres du conseil municipal ont une fois de plus démontré l'extraordinaire efficacité du système politique campivallensien où neuf élus indépendants mettent leurs efforts en commun, sans aucune considération partisane, pour faire primer les intérêts de la Municipalité.

Enfin, je ne saurais passer sous silence le travail de notre trésorier, monsieur Michel Décosse, de même que celui de notre directeur général, monsieur Pierre Chevrier. Leur grande disponibilité et la qualité de leurs explications ont à nouveau représenté une pièce maîtresse dans le succès de l'élaboration de ce budget.

Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles sur le site Web ville.valleyfield.qc.ca, section Administration et finances municipales.

Permettez-moi, en terminant, de vous souhaiter, au nom des membres du conseil municipal et en mon nom personnel, une année 2019 remplie de santé, de bonheur et de succès dans tout ce que vous entreprendrez. Que la prochaine année soit tout aussi prospère que celle que nous venons de vivre!

Miguel Lemieux
Maire